



Voir aussi :
[Devenir bénévole](#)
[Recherche de bénévoles](#)
[Annuaire des associations](#)

Il s'agit d'une mission d'intérêt général non rétribuée et choisie, revêtant un caractère éducatif, social, humanitaire, sportif... dans des organismes à but non lucratif. Le milieu associatif est le lieu idéal et naturel pour un engagement personnel utile et durable.

Choisir sa cause :

Les opportunités d'engagement sont nombreuses. Chacun choisira sa cause en fonction de sa sensibilité : cause animale, droits de l'homme, défense de l'environnement, protection de la nature... On peut s'engager sur du long terme, mais aussi sur des missions à court terme : collecte banque alimentaire, croix rouge...

Comment ça marche ?

En réalité, le bénévole ne bénéficie d'aucun statut défini. Il n'existe pas de règle sur la durée ou la fréquence de travail.

A défaut de contrat signé, de nombreuses associations ont mis en place une « Charte des Bénévoles », qui définit clairement les droits et devoirs de chacun. Si vous souhaitez en prendre connaissance, tournez vous vers l'association en question.

En contrepartie, les organismes s'engagent auprès des bénévoles. Ils doivent leur assurer en premier lieu une couverture sociale (assurance responsabilité civile). Les bénévoles ont le droit d'être informés sur les finalités de l'action. On doit les considérer comme des collaborateurs à part entière et leur rembourser les frais engagés.

Qui contacter ?

Si, vous aussi, vous souhaitez vous investir et donner de votre temps ; si vous avez des passions, des compétences ou des savoir-faire que vous avez envie de partager, contactez directement l'association qui vous intéresse.